

Règlement du Concours Ferme Expo 2023

Article 1 - Organisation du concours

A l'occasion du salon Ferme Expo, qui se tient au Parc des Expositions de Tours du 17 au 19 novembre 2023, Tours Métropole Val de Loire, située 60 avenue Marcel Dassault à Tours (37206), organise un concours sur son stand dans le Hall B pendant toute la durée de l'événement. Le concours débutera le vendredi 17 novembre 2023 à l'ouverture du salon Ferme Expo et se terminera le dimanche 19 novembre 2023 à la fermeture dudit salon. Etant précisé qu'il ne se déroulera que pendant les heures officielles d'ouverture du salon.

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les visiteurs de l'événement Ferme Expo, majeurs. La participation est gratuite et limitée à une seule participation par personne.

Article 3 - Modalités de participation

Le concours se déroulera exclusivement sur place, pendant les 3 jours du salon. Les participants devront répondre à un questionnaire composé de 3 questions en lien avec le Plan Alimentaire Territorial disponible sur la borne tactile présente sur le stand. Chaque participant ne peut soumettre qu'un seul questionnaire. Pour tenter sa chance de remporter un lot, le participant doit faire un sans-faute au questionnaire.

Le tirage au sort des gagnants sera effectué de manière aléatoire par le logiciel présent sur la borne tactile. Le logiciel est programmé pour tirer aléatoirement au sort les lots en fonction du nombre de lots disponibles chaque jour.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

Article 4 - Lots à gagner

Les participants auront la possibilité de gagner les lots suivants :

1. 3 repas pour deux personnes à l'Opidom, restaurant étoilé situé à Fondettes, d'une valeur de 190 euros chacun. 1 repas est à gagner une fois par jour.
2. 20 jardinières pour plantations en bois de Douglas (85cm x 45cm x 45cm) mises à disposition par La Gloriette. La valeur de chaque jardinière est de 234 euros.

Article 5 – Modalités de désignation et d'information des gagnants

Les résultats du concours sont annoncés directement sur la borne tactile à l'issue du questionnaire. Ce choix est aléatoire et mis en place par le logiciel développé sur la borne tactile. Les gagnants sont ensuite invités à renseigner les informations nécessaires pour être informés des modalités de récupération des différents lots. Les lots seront soit à récupérer au

la Maison de La Gloriette à Tours soit envoyés par mail pour les repas à l'Opidom.
Toute participation n'est pas obligatoirement gagnante.

Article 6 - Responsabilités

Tours Métropole Val de Loire se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours en cas de force majeure. Aucune réclamation ne sera acceptée concernant la modification ou l'annulation du concours.

Article 7 – Utilisation des données personnelles des participants

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours seront traitées conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données. Les informations sont uniquement enregistrées et utilisées par Tours Métropole Val de Loire pour mémoriser leur participation au jeu-concours et permettre l'attribution des lots.

Conformément au Règlement européen général sur la protection des données personnelles (RGPD) et à la loi « informatiques et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant en s'adressant par courrier à Tours Métropole Val de Loire ou par courriel à l'adresse suivante communication@tours-metropole.fr

Article 8: Litige et réclamation

Le présent règlement est régi par la loi française. Tours Métropole Val de Loire se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du concours, sur les résultats, sur les gains, ou leur réception.